



## **Règlement intérieur complétant l'accueil périscolaire après la classe**

### ✓ **Description :**

Dans le cadre de la réforme nationale des rythmes scolaires, le Centre Socio Culturel, en collaboration avec la municipalité, organise et met en place des activités de loisirs pour les enfants scolarisés à l'école élémentaire et à l'école maternelle de Serémange-Erzange de 16h00 à 17h00.

Ces activités ont pour objectifs de favoriser l'épanouissement de l'enfant et développer sa curiosité au travers d'activités sportives, manuelles, culturelles et ludiques.

Elles se déroulent les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h00 à 17h00 .

Elles comportent : -des initiations sportives sous forme de découverte, au gymnase municipal, conduites par les intervenants des associations sportives de la commune.

-des ateliers pédagogiques à thème au Centre Socio culturel, menés par les animateurs de l'accueil périscolaire ou des intervenants bénévoles.

### ✓ **Inscriptions :**

Afin que l'inscription soit effective, un dossier est à compléter pour chaque enfant. Ce dossier comprend :

-une fiche sanitaire de liaison (valable pour l'ensemble des accueils : restauration, mercredis éducatifs, centres aérés)

-une fiche de renseignements

### **ATTENTION : Les places aux activités sont limitées.**

Les activités sportives sont organisées uniquement dans l'objectif d'**initier** et de faire découvrir aux enfants une pratique sportive. Elles n'engendrent pas l'adhésion au club sportif.

Aussi, afin que les enfants puissent accéder à un panel différent d'animations, les inscriptions se feront par cycle et chaque enfant choisira **une** activité de son choix .

Lors de l'inscription de l'enfant, les parents doivent préciser l'activité souhaitée (exemples : tennis, baby athlétisme, handball...). Si l'activité est complète, l'enfant pourra être accueilli au Centre Socio Culturel où d'autres activités ludiques lui seront proposées (jeux de société, activité manuelle, création d'un journal par exemple.)

### ✓ **Organisation :**

*Pour les enfants scolarisés à l'école primaire Marcel Pagnol :*

Les enfants doivent impérativement sortir par l'arrière de l'école et se présenter spontanément aux animateurs, présents dans la cour. Les enfants sont ensuite répartis en fonction de l'activité qu'ils

pratiquent. Une fiche de pointage est établie pour chaque activité. Les enfants sont ensuite accompagnés vers le gymnase ou vers le Centre Socio Culturel.

*Pour les enfants scolarisés à l'école maternelle « les marronniers » :*

Les enfants sont pris en charge dans la classe par les animateurs. Ils sont ensuite accompagnés au Centre Socio Culturel ou au gymnase suivant l'activité.

A la fin de l'activité (17h00) :

Un animateur du Centre Socio Culturel sera présent à la fin de chaque activité et veillera à la prise en charge des enfants. **Il est impératif de stipuler sur la fiche de renseignements si l'enfant est pris en charge par ses parents ou s'il doit rejoindre l'accueil périscolaire, qui se déroule jusqu'à 18h30.**

✓ **Tarifs et paiement :**

Le tarif varie en fonction de votre quotient familial. Afin que nous puissions le calculer, le dernier avis d'imposition doit être présenté. Les tarifs varient de 1.20€ à 1.50€ de 15h45 à 17h00.

Au-delà de cet horaire, le tarif appliqué sera celui stipulé sur la grille des différents accueils, disponible au secrétariat du Centre Socio Culturel .

La carte d'adhésion est obligatoire, soit 9€. Elle couvre l'adhésion au Centre Socio Culturel et l'assurance. Elle permet l'accès à l'ensemble des activités du Centre Socio Culturel et un tarif réduit au cinéma « grand écran ».

Il est impératif de respecter le délai de paiement indiqué sur la facture qui sera envoyée par courrier auprès de la famille à la fin de chaque mois. En cas de non-paiement, l'enfant ne pourra plus participer aux activités. **Si l'absence d'un enfant n'a pas été signalée préalablement au secrétariat du Centre Socio Culturel, la prestation sera facturée.**

✓ **Discipline et règles de vie :**

L'attention des parents est attirée sur l'importance de la bonne conduite de leur enfant durant les activités. Chaque enfant doit respecter les règles de fonctionnement en respectant les personnes, le matériel et les locaux. Lorsque le comportement de l'enfant n'est pas compatible avec la vie en collectivité, les parents en seront informés et des sanctions pourront être prises.

✓ **Sécurité :**

Si un enfant inscrit à une activité ne se présente pas aux animateurs, la famille sera immédiatement avertie par téléphone.

**IMPORTANT : La famille doit impérativement prévenir le Centre socio Culturel de l'absence de l'enfant pour quelque motif qu'il soit. La sécurité des enfants en dépend.**